

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DEVE 82 Subventions (2 000 euros) à 2 associations de jardins partagés pour leurs actions en faveur de la biodiversité.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à deux associations de jardins partagés pour leurs actions en faveur de la Biodiversité ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement de Paris Centre en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 1000 euros est attribuée à l'association Les jardinières et jardiniers du 2^e, dont le siège social est situé au 23 Rue Greneta, Paris (2^e) pour son projet « Aménagements des carrés de culture et du compostage du potager collectif »

Article 2 : Une subvention d'investissement de 1000 euros est attribuée à l'association L'Oasis de Koufra, dont le siège social est situé au 22 Rue Deparcieux, Paris (14^e) pour son projet d'amélioration de son système d'arrosage.

Article 3 : La dépense correspondant à l'ensemble de ces aides, soit 2 000 euros, sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021 et suivants sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO